



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 8 avril tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Martin Vézina → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
M. Hugo Lacroix → Conseiller
Mme Véronique Mathieu → Conseillère
Mme Nancy Paquet → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-04-01-00

La séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-04-02-00

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE6434
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR6434
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL6436
- 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024.....6436
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE6436



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4.1	Dépôt et autorisation des comptes du mois.....	6436
4.2	Politique de reconnaissance des employés, des bénévoles et des pompiers volontaires 6437	
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	6437
6.	TRANSPORT	6437
6.1	Demande d'ajout de signalisation sur la rue Langlois (résolution 2023-08-11-01) : Choix de la signalisation	6437
7.	HYGIÈNE DU MILIEU	6438
7.1	Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique	6438
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	6440
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	6440
9.1	Adoption : Règlement 512-2023 « règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 480-2021 afin de modifier les dispositions relatives à la création de rue privée » ...	6440
9.2	Adoption : Règlement 513-2024 « règlement modifiant le règlement de zonage numéro 479-2021 afin de modifier les dispositions relatives au camion-restaurant ».....	6441
9.3	Frais de parc : Dossier 6193-56-3078-0-000-0000	6441
9.4	Frais de parc : Dossier 6193-77-2118-0-000-0000	6442
10.	LOISIRS ET CULTURE	6443
11.	CORRESPONDANCE	6443
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	6443
13.	DIVERS	6443
13.1	Association forestière des deux rives (AF2R) : Appui au projet de suivi des ententes de conservation volontaire des milieux naturels de l'île d'Orléans.....	6443
13.2	Résolution 2024-03-13-03 : Demande d'aide financière de l'Espace patrimonial Félix- Leclerc.....	6444
13.3	Projet de règlement : Règlement 514-2024 sur les droits de mutation.....	6444
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS	6445
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE.....	6445



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024

2024-04-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 4 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-04-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois

2024-04-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 134 982,94 \$ pour le mois de mars 2024.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-04-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4.2 Politique de reconnaissance des employés, des bénévoles et des pompiers volontaires

2024-04-04-02

CONSIDÉRANT QUE la « Politique de reconnaissance des employés, bénévoles et pompiers volontaires » a pour objectif de reconnaître la contribution des employés, bénévoles et pompiers volontaires au bon fonctionnement de la Municipalité, tout en favorisant la rétention de la main d'œuvre ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver la politique de reconnaissance des employés, bénévoles et pompiers volontaires dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, en effectuant les modifications suivantes :
 - À la première phrase du chapitre « objectif général », remplacer le mot « personnel » par « personnel permanent ».
 - À la première phrase du chapitre « événement de reconnaissance », remplacer le mot « employés » par « employés permanents ».
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-04-04-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRANSPORT

6.1 Demande d'ajout de signalisation sur la rue Langlois (résolution 2023-08-11-01) : Choix de la signalisation

2024-04-06-01

CONSIDÉRANT la correspondance acheminée par Mme Maude Després requérant l'installation d'une affiche de signalisation incitant les gens à réduire leur vitesse dans le secteur du développement de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de favoriser la circulation routière figure dans le plan d'action de la politique de la famille et des aînés 2021-2024 de la MRC de l'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-08-11-01 dans laquelle le conseil autorise l'achat d'une affiche de signalisation représentant un enfant et faire l'installation de celle-ci afin de sensibiliser les automobilistes au respect de la limite de vitesse;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT QUE plusieurs modèles de signalisation sont offerts selon les besoins et les lieux d'utilisation

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Modifier la résolution 2023-08-11-01 en abrogeant la mention « représentant un enfant » au 1^{er} paragraphe de la résolution.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-04-06-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

2024-04-07-01

CONSIDÉRANT QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

CONSIDÉRANT QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

CONSIDÉRANT QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars ;

CONSIDÉRANT QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

CONSIDÉRANT QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.
2. QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités.
3. QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.
4. QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Document déposé : 2024-04-07-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Adoption : Règlement 512-2023 « règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 480-2021 afin de modifier les dispositions relatives à la création de rue privée »

2024-04-09-01

CONSIDÉRANT l'avis de motion visant à modifier le règlement de lotissement #480-2021 concernant les rues privées donnée le 4 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de règlement : Règlement 512-2023 « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 480-2021 afin de modifier les dispositions relatives à la création de rue privée » le 5 février 2024 ;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique aux fins de consultation concernant le règlement 512-2023 « règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 480-2021 afin de modifier les dispositions relatives à la création de rue privée » tenue le 4 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de règlement : Règlement 512-2023 « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 480-2021 afin de modifier les dispositions relatives à la création de rue privée » le 4 mars 2024 ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le règlement numéro 512-2023 « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 480-2021 afin de modifier les dispositions relatives à la création de rue privée ».
2. Transmettre à la MRC de l'Île-d'Orléans la présente résolution ainsi que le document l'accompagnant.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-04-09-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

9.2 Adoption : Règlement 513-2024 « règlement modifiant le règlement de zonage numéro 479-2021 afin de modifier les dispositions relatives au camion-restaurant »

2024-04-09-02

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de règlement : Règlement 513-2024 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 479-2021 afin de modifier les dispositions relatives au camion restaurant » le 5 février 2024 ;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique aux fins de consultation concernant le règlement 513-2024 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 479-2021 afin de modifier les dispositions relatives au camion restaurant » tenue le 4 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion et l'adoption d'un second projet de règlement : Règlement 513-2024 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 479-2021 afin de modifier les dispositions relatives au camion restaurant » le 4 mars 2024 ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le règlement numéro 513-2024 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 479-2021 afin de modifier les dispositions relatives au camion restaurant ».
2. Transmettre à la MRC de l'Île-d'Orléans la présente résolution ainsi que le document l'accompagnant.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-04-09-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Frais de parc : Dossier 6193-56-3078-0-000-0000

2024-04-09-03

CONSIDÉRANT la demande de lotissement déposée pour le matricule 6193-56-3078.

CONSIDÉRANT que l'article 3.2.1 « Établissement de la redevance pour fins de parcs ou terrains de jeux » du règlement de lotissement 480-2021 prévoit que « Le conseil peut exiger du propriétaire, au lieu de cet engagement, le versement d'une somme correspondant à 10 % de la valeur du site [...] sa valeur est établie, aux frais du propriétaire, selon les concepts applicables en matière d'expropriation, par un évaluateur agréé mandaté par la municipalité »



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Exiger du propriétaire du matricule 6193-56-3078 le versement d'une somme correspondant à 10 % de la valeur du site.
2. Mandater « Groupe Altus » pour établir, aux frais du propriétaire, la valeur du site selon les concepts applicables en matière d'expropriation.
3. Transmettre à la MRC de l'Île-d'Orléans la présente résolution ainsi que le document l'accompagnant.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-04-09-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Frais de parc : Dossier 6193-77-2118-0-000-0000

2024-04-09-04

CONSIDÉRANT la demande de lotissement déposée pour le matricule 6193-77-2118.

CONSIDÉRANT que l'article 3.2.1 « « Établissement de la redevance pour fins de parcs ou terrains de jeux » du règlement de lotissement 480-2021 prévoit que « Le conseil peut exiger du propriétaire, au lieu de cet engagement, le versement d'une somme correspondant à 10 % de la valeur du site [...] sa valeur est établie, aux frais du propriétaire, selon les concepts applicables en matière d'expropriation, par un évaluateur agréé mandaté par la municipalité »

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Exiger du propriétaire du matricule 6193-77-2118 le versement d'une somme correspondant à 10 % de la valeur du site.
2. Mandater « Groupe Altus » pour établir, aux frais du propriétaire, la valeur du site selon les concepts applicables en matière d'expropriation.
3. Transmettre à la MRC de l'Île-d'Orléans la présente résolution ainsi que le document l'accompagnant.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Document déposé : 2024-04-09-04
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

11. CORRESPONDANCE

2024-04-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de mars 2024 est déposée.

Document déposé : 2024-04-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2024-04-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

13.1 Association forestière des deux rives (AF2R) : Appui au projet de suivi des ententes de conservation volontaire des milieux naturels de l'île d'Orléans

2024-04-13-01

CONSIDÉRANT le projet de l'AF2R, prévu à l'été 2024, qui consiste en la réalisation de suivis d'ententes de conservation volontaire de milieux humides et autres milieux naturels auprès de propriétaires volontaires de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT QUE l'AF2R demande l'appui de la Municipalité pour la diffusion de l'information sur les médias sociaux ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Appuyer la demande d'appui au projet de suivi des ententes de conservation volontaire des milieux naturels de l'île d'Orléans de l'AF2R ;
2. Acheminer une lettre d'appui à Mme Julie Molard, directrice générale de l'AF2R ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

3. Relayer l'information sur la page Facebook de la Municipalité, sur le site Internet et dans le prochain bulletin Clin d'œil.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-04-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 **Résolution 2024-03-13-03 : Demande d'aide financière de l'Espace patrimonial Félix-Leclerc**

2024-04-13-02

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Espace patrimonial Félix-Leclerc pour la tenue d'un spectacle au cours de la période estivale 2024 ;

CONSIDÉRANT l'accessibilité et la gratuité de cette activité pour les citoyens ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 800 \$ à la Fondation Félix-Leclerc pour la tenue d'un spectacle estival conditionnellement à l'affichage du logo de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (affiche de coroplaste fournie) sur le panneau de remerciements installé lors de l'événement.
2. Abroger la résolution 2024-03-13-03 « Demande d'aide financière de l'Espace patrimonial Félix-Leclerc : projet 2024 ».
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-04-11-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 **Projet de règlement : Règlement 514-2024 sur les droits de mutation**

2024-04-13-03

Le conseiller François Pichette donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement sur les droits de mutation.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller François Pichette présente et dépose, en cette séance du 8 avril 2024, le projet de règlement 514-2024 tel que libellé, comme s'il était tout au long récité.

Ce projet de règlement concerne le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2024-04-13-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-04-14-00

À 20 h 12, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 12. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-04-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹

M. Sylvain Bergeron
Maire

M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et greffier-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.